



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Moratoire sur le projet de l'hôpital Grand Paris-Nord

Question écrite n° 35797

Texte de la question

M. Éric Coquerel alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le projet de l'hôpital Grand Paris-Nord dont l'implantation est prévue à Saint-Ouen, dans sa circonscription. Ce projet a été conçu dans le monde d'avant covid-19. Depuis, beaucoup de citoyens ont compris que la santé n'a pas de prix et que la question n'est pas d'adapter les soins aux budgets qu'on décide de leur consacrer mais bien l'inverse. C'est donc toute la logique qui a sévi depuis des années qui est remise en question. Cela a contraint M. le ministre à reconnaître le bien-fondé des revendications des soignants qui alertaient depuis des années sur l'affaiblissement de la santé publique. Malgré ce contexte, le Gouvernement s'entête à appliquer des baisses structurelles dans la dernière loi de financement de la sécurité sociale, et à programmer des réductions de lits dans plusieurs centres hospitaliers de France. Le futur hôpital Grand Paris-Nord n'échappe pas à cette politique. La création d'un nouvel hôpital devrait toujours être une bonne nouvelle mais le premier défaut de ce complexe hospitalier et universitaire est de prévoir plusieurs centaines de lits en moins que ne le proposent aujourd'hui les hôpitaux Bichat et Beaujon. Supprimer des lits alors même que la crise du covid-19 montre tous les jours combien il en manque dans le pays ! Il faut tenir compte de la surmortalité observée dans le département de Seine-Saint-Denis à cause du covid-19 pendant l'année 2020, due notamment à une offre de soins insuffisante. Quels que soient les arguments de l'APHP, cette réduction de lits rend caduc ce projet alors même que la population de la ville de Saint-Ouen, et celle de tout le département, est en augmentation constante. Le manque de lits aujourd'hui sera donc encore plus criant demain. Il convient d'ajouter que l'implantation de ce complexe hospitalier et universitaire en plein centre urbain de Saint-Ouen, dans le quartier Garibaldi, est aberrante. Alors qu'aucune implantation de ce type ne se fait désormais dans les centres-villes, voilà que l'APHP de Paris en impose un à la ville de Saint-Ouen. Quiconque connaît les problèmes de transports et de circulation dans le quartier où est prévue cette implantation en comprendra l'aberration. Cette implantation serait nuisible d'un point de vue urbanistique et écologique. Des propositions alternatives sont proposées par des élus, soignants et citoyens qui s'associent dans des collectifs, proposant un réinvestissement dans l'hôpital Bichat, dont les équipes sont à la pointe du combat sanitaire contre le covid-19, et l'implantation d'un hôpital de taille modérée dans le sud-ouest de la Seine-Saint-Denis. Il lui demande s'il peut décider d'un moratoire qui permettra d'examiner les propositions alternatives au projet actuel de l'hôpital Grand Paris-Nord.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35797

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mai 2021

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 626

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)